



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité directeur des capacités et des normes commerciales****Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles**

Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

Soixante-douzième session

Genève, 6-8 mai 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté\*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Faits notables survenus depuis la dernière session :
  - a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies, la Commission économique pour l'Europe et dans ses organes subsidiaires ;
  - b) Faits récents survenus dans d'autres organisations.
3. Codes du Système harmonisé pour les fruits et légumes frais.
4. Objectif de développement durable n° 12 et pratiques durables : prévention des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires considérée sous l'angle de l'application des normes.
5. Révision de normes :
  - a) Examen des propositions découlant des débats de la dernière session ;
  - b) Nouvelles propositions ;
  - c) Révision des normes pour les fleurs coupées ;
  - d) Dispositions relatives à la transformation industrielle ;
  - e) Alignement des normes sur la Norme-cadre révisée.
6. Activités de renforcement des capacités et de promotion.
7. Méthodes de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées.

---

\* Les documents relatifs à la réunion seront disponibles six semaines avant la session à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Trade/events/wp7/ge1-72nd-2024>. Les représentants participant à la réunion sont priés de s'inscrire en ligne, à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Trade/events/wp7/ge1-72nd-2024>. En cas de difficultés, ils sont invités à prendre contact avec le secrétariat par courrier électronique ([nilsesm@un.org](mailto:nilsesm@un.org)).



8. Certificats électroniques de qualité et transition numérique.
9. Travaux futurs.
10. Questions diverses.
11. Élection des membres du Bureau.
12. Adoption du rapport.

## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

La Section spécialisée adoptera l'ordre du jour.

*Document :* Ordre du jour provisoire annoté (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2024/1)

### 2. Faits notables survenus depuis la dernière session

#### a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Europe et dans ses organes subsidiaires

Le secrétariat présentera les questions découlant de travaux récents de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission économique pour l'Europe (CEE), du Comité directeur des capacités et des normes commerciales ainsi que du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) qui ont une incidence sur les travaux de la Section spécialisée.

*Document :* Rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur sa soixante-dix-huitième session (ECE/CTCS/WP.7/2023/2)

#### b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

Les représentants d'autres organisations et les délégations des pays informeront la Section spécialisée des activités de leurs mandants qui présentent un intérêt pour ses travaux.

### 3. Codes du Système harmonisé pour les fruits et légumes frais

À sa session de 2023, la Section spécialisée a discuté de la nécessité de disposer de données plus détaillées (au niveau des produits) sur le commerce des fruits et légumes frais car, pour de nombreux types de fruits, des produits frais et des produits séchés ou plusieurs types de produits sont regroupés sous le même code dans le Système harmonisé (SH). L'Organisation mondiale des douanes a participé à la session afin de communiquer à la Section spécialisée des informations sur le processus et le calendrier de l'examen quinquennal des codes du Système harmonisé.

Le secrétariat fera le point sur les développements récents à ce sujet.

### 4. Objectif de développement durable n° 12 et pratiques durables : prévention des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires considérée sous l'angle de l'application des normes

À sa réunion de 2022, la Section spécialisée a décidé de créer un groupe de travail chargé d'examiner la Norme-cadre et des normes de la CEE relatives aux fruits et légumes frais afin de recenser les dispositions susceptibles d'aider à réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires. Ce Groupe de travail, qui est dirigé par la Suède et comprend l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique et la France, fera le point sur les progrès accomplis.

## 5. Révision de normes

### a) Examen des propositions découlant des débats de la dernière session

À sa session de 2023, la Section spécialisée a examiné les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Norme pour les poires et à la liste de référence informelle des variétés d'agrumes. Elle a décidé de créer des groupes de travail chargés d'élaborer des versions révisées de ces propositions, qui seront soumises à la Section spécialisée pour examen. En outre, le Groupe de travail chargé d'examiner les normes sous l'angle des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires a achevé son examen de la Norme pour les carottes et l'a soumise à la Section spécialisée pour examen. La Section spécialisée est invitée à examiner les versions des modifications qu'il est proposé d'apporter aux normes pour les carottes et les poires, ainsi qu'à la liste de référence informelle des variétés d'agrumes, qui résultent de ces examens.

*Documents :*

- Proposition du Groupe de travail de la prévention des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires visant à modifier la Norme pour les carottes (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2024/3)
- Propositions de modification de la Norme pour les poires (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2024/4)
- Proposition de la République islamique d'Iran visant à modifier la Norme pour les poires (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2024/5)
- Proposition de modification de la liste de référence informelle des variétés d'agrumes (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2024/6)
- Proposed revisions to the informal reference list of citrus fruit varieties – comparison with the 2023 document (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2024/INF.1)

### b) Nouvelles propositions

La Section spécialisée est invitée à examiner les modifications ci-après qu'il est proposé d'apporter aux normes pour les choux pommés, les courgettes, l'ail, les légumes à feuilles et les raisins de table.

*Documents :*

- Proposition de la délégation suédoise visant à modifier la Norme pour les choux pommés (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2024/7)
- Proposition de la délégation allemande visant à modifier la Norme pour les courgettes (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2024/8)
- Proposition de la délégation allemande visant à modifier la Norme pour les aulx (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2024/9)
- Proposition de la délégation allemande visant à modifier la Norme pour les légumes à feuilles (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2024/10)
- Proposition de la délégation sud-africaine visant à modifier la Norme pour les agrumes (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2024/11)

### c) Révision des normes pour les fleurs coupées

À sa session de 2023, la Section spécialisée a décidé d'inclure dans sa liste de travaux futurs un débat/une évaluation concernant les normes de la CEE relatives aux fleurs coupées en vue d'une éventuelle révision. Les huit normes de la CEE relatives aux fleurs coupées ont été publiées pour la première fois en 1980 et révisées pour la dernière fois en 1994. Elles ont été élaborées par un organe subsidiaire du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles, à savoir la Réunion d'experts sur la normalisation des fleurs coupées (GE.9)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> À sa cinquante-troisième session en 1997, le Groupe de travail avait décidé que le GE.9 serait ajourné *sine die* (par. 61, TRADE/WP.7/1997/11).

La Section spécialisée est invitée à déterminer s'il convient de réviser les normes de la CEE pour les fleurs coupées.

**d) Dispositions relatives à la transformation industrielle**

À sa session de 2023, le Groupe de travail a discuté de la nécessité éventuelle d'élaborer des normes pour les produits destinés à la transformation industrielle. Actuellement, les normes n'incluent pas les produits destinés à la transformation industrielle, car les exigences de ceux qui achètent ces produits sont légèrement différentes de celles pour les produits destinés à être vendus frais.

La Section spécialisée est invitée à déterminer s'il serait souhaitable d'inclure des dispositions relatives à la transformation industrielle dans les normes pour les fruits frais, ou s'il convient d'établir des normes pour les fruits et légumes destinés à la transformation industrielle.

**e) Alignement des normes sur la Norme-cadre révisée**

À sa session de 2023, le Groupe de travail a adopté des modifications à apporter à la Norme-cadre pour les normes CEE-ONU relatives aux fruits et légumes frais. Entre la fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024, le secrétariat s'est employé à aligner les normes existantes sur la Norme-cadre révisée. Il fera le point sur les progrès accomplis.

**6. Activités de renforcement des capacités et de promotion**

Le secrétariat communiquera des informations sur la prochaine manifestation relative au renforcement des capacités en matière de normes et d'inspection des fruits et légumes frais et séchés qui se tiendra du 4 au 6 juin 2024 à Tachkent, en Ouzbékistan. Les délégations fourniront des informations concernant les activités de renforcement des capacités et de promotion menées l'année passée et présenteront les événements prévus. La Section spécialisée est invitée à proposer d'autres activités de renforcement des capacités et à réfléchir aux moyens de mobiliser les ressources correspondantes.

**7. Méthodes de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées**

À sa session de 2022, le Groupe de travail a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé de réviser son mandat et ses méthodes de travail. À sa session de 2023, il a approuvé des modifications à apporter à son mandat, qui seront soumises au Comité directeur des capacités et des normes commerciales à sa réunion de juin 2024, pour approbation. Il a décidé de poursuivre l'examen de ses méthodes de travail et de solliciter l'avis de ses sections spécialisées dans le cadre de ce processus.

Le secrétariat fera le point sur l'avancement des travaux du groupe de travail à composition non limitée concernant les modifications qu'il est proposé d'apporter aux méthodes de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles. La Section spécialisée est invitée à examiner ces modifications et à faire des suggestions supplémentaires.

*Documents :* Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles : méthodes de travail

Méthodes de travail révisées du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (ECE/CTCS/WP.7/2023/4)

Revised Working Procedures for the Working Party on Agricultural Quality Standards – comparison to the 2018 version (ECE/CTCS/WP.7/2023/INF.2)

## 8. Certificats électroniques de qualité et transition numérique

Les 18 et 19 avril 2023, la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue sur le thème des « transitions numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE ». La Commission a prié les Comités sectoriels concernés et les organes relevant directement du Comité exécutif, ainsi que leurs organes subsidiaires, de réfléchir aux moyens d'accroître l'influence de ses instruments pertinents de façon à promouvoir les transitions numérique et verte, notamment en proposant des solutions pour repérer, évaluer et combler les lacunes en matière de gouvernance et de bonnes pratiques.

En 2021, le secrétariat, en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), avait mis au point les spécifications fonctionnelles (c'est-à-dire la description normalisée des processus d'affaires) d'un système de certification électronique pour les fruits et légumes frais (eQuality). Par la suite, à la session de 2023 de la Section spécialisée des experts du CEFACT-ONU avaient présenté des exposés sur les travaux en cours dans le domaine de l'agriculture et dans des domaines connexes.

Conformément à la décision de la Commission, compte tenu des travaux réalisés sur les certificats électroniques et à la suite des discussions sur ce sujet menées par le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles, la Section spécialisée est invitée à évaluer dans quelle mesure la transition numérique permettrait d'accroître l'efficacité du commerce des produits agricoles, en mettant l'accent sur les besoins des organismes d'inspection nationaux et les solutions envisageables pour y répondre, et à formuler des recommandations.

## 9. Travaux futurs

La Section spécialisée débattrait de ses travaux futurs.

## 10. Questions diverses

Toute autre question présentant un intérêt pour les travaux de la Section spécialisée peut être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

## 11. Élection des membres du Bureau

La Section spécialisée élira un(e) président(e) et un ou des vice-président(e)(s) pour un mandat d'un an.

## 12. Adoption du rapport

La Section spécialisée adoptera le rapport de la session.

*Document :* Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais sur sa soixante-douzième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2024/2)

### III. Calendrier provisoire

---

Lundi 6 mai	10 h 00-13 h 00	Points 1 à 5
	15 h 00-18 h 00	Point 5
Mardi 7 mai	10 h 00-13 h 00	Point 5
	15 h 00-18 h 00	Points 6 et 7
Mercredi 8 mai	10 h 00-13 h 00	Points 8 à 11
	15 h 00-18 h 00	Point 12

---

---